

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE D'ÉCUILLE

DÉLIBÉRATION N° 2024-36

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-36

FINANCES

BUDGET PRIMITIF

SUBVENTIONS
COMMUNALES 2024

Séance du 12 JUIN 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Virginie MARZIN absente

Madame Sylvie DOUBLE absente

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

Objet : Finances – Budget primitif – Subventions communales 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 1311-9 et suivants ;

VU le projet de territoire ;

VU le budget primitif 2024 ;

VU la commission Vivre ensemble ;

Le conseil municipal :

✓ **VALIDE** les subventions énoncées ci-dessous :

Subventions aux Associations	Montants	Commentaires
	1 850,00 €	
Association des parents d'élèves d'Ecuillé	200,00 €	
Association Courir à Ecuillé	200,00 €	
Association des Randonneurs d'Ecuillé	200,00 €	Sur projet
Association Les Petites cuillères	200,00 €	
Association Société Chasse St Hubert Ecuillé	250,00 €	Pour les nuisibles
Le Planty	200.00 €	
Ecuillé en fête	200.00 €	
FDGON	200.00 €	
Association SOLIPASS	100.00 €	
Association ADMR des Basses Vallées	100.00 €	

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-36

FINANCES

BUDGET PRIMITIF

SUBVENTIONS
COMMUNALES 2024

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les documents se rapportant à ce dossier ;
- ✓ **IMPUTE** les dépenses au budget de l'exercice 2024 et suivants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 12 juin 2024.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS.

